1 HABITANT-E

1 VOIX

Consultation du samedi 24 juin 2006

Tous les Albertivillariens, âgés de 18 ans et plus, quelle que soit leur nationalité, sont invités à s'exprimer sur le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers le samedi 24 juin 2006.
D'autres villes du département organisent pareille initiative comme Saint-Denis, l'Ile-Saint-Denis, Stains, Bobigny, La Courneuve et Le Blanc-Mesnil.

On a besoin de tous pour bâtir l'avenir

AUBERVILLIERS

Le thème de la démocratie locale, ouverte à toutes et à tous, et en particulier la question de la participation citoyenne, est depuis des années au cœur de l'action municipale.
Mais cela suffit-il ?
À Aubervilliers, un habitant sur trois en âge de voter ne peut pas s'exprimer dans les urnes.
Ce sont ainsi des milliers d'habitants qui vivent ici, travaillent ici, paient des impôts, mais qui sont écartés de fait de toute décision concernant leur ville.
Or le vote est l'acte premier de notre démocratie.
Depuis 1992, les résidents ressortissants de la communauté européenne peuvent voter aux élections municipales et européennes.
La France est l'un des derniers pays d'Europe à ne pas accorder le droit de vote à tous ses résidents.
La question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales se pose donc bel et bien.
C'est pourquoi la municipalité a décidé d'organiser une consultation des habitants le 24 juin prochain afin que tous les Albertivillariens puissent massivement se prononcer sur leur volonté de voir le droit de vote et d'éligibilité accordé à tous les résidents étrangers de notre commune.
Tous les habitants en âge de voter pourront faire entendre leur voix.

Pascal Beaudet
maire d'Aubervilliers
vice-président de Plaine Commune

La question posée :

Etes-vous, oui ou non, pour le droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers aux élections locales ?

Qui peut voter ?

Tous les Albertivillariens français et étrangers âgés de 18 ans et plus ont le droit de vote à la consultation locale du 24 juin 2006 :

- **Les habitants de nationalité française et les ressortissants de la communauté européenne inscrits sur la liste électorale à Aubervilliers.**
- **Les habitants de nationalité française et les ressortissants de la communauté européenne non-inscrits sur la liste électorale à Aubervilliers.**
- **Les habitants étrangers.**

Afin de préparer au mieux cette consultation, une liste complémentaire à la liste électorale existante sera ouverte en mairie et dans les boutiques de quartier.

Quand s'inscrire ?

- **Du 24 avril au 18 juin en mairie et dans les boutiques de quartier**
- **Le 24 juin, jour de la consultation, dans tous les bureaux de vote**

Cette inscription concerne aussi bien les habitants étrangers que les électeurs de nationalité française ou européenne non-inscrits à Aubervilliers.

Quels documents fournir ?

- **Pour s'inscrire sur la liste complémentaire :**

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile établi à votre nom (ex. : quittances ou factures EDF-GDF, téléphone…) ou si vous êtes hébergé, une attestation d'hébergement (des modèles d'attestation seront disponibles dans tous les lieux d'inscription).

- **Pour voter le jour de la consultation :**

- Une pièce d'identité

Attention !
Le vote par procuration ne sera pas possible.

Renseignements
Tél. : 01.48.39.50.15
Courriel : vie-quartiers@mairie-aubervilliers.fr
Et dans toutes les boutiques de quartier.

Où s'inscrire ?

EN MAIRIE

● Service Population
2 rue de la Commune de Paris
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h
le samedi de 8 h 30 à 12 h

● Service Vie des quartiers
7 rue Achille Domart
Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h 30

DANS LES BOUTIQUES DE QUARTIER

● Robespierre-Cochennec-Péri
- Boutique de quartier
120 rue Hélène Cochennec
Mardi 17 h - 19 h
- Salle Jarry-Dumas
58 rue Alfred Jarry
Vendredi 15 h - 17 h

● Maladrerie-Emile Dubois
- Boutique de quartier
154 rue Danielle Casanova
Jeudi 17 h - 19 h

● Vallès-La Frette
- Boutique de quartier
34 rue Hémet
Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 17 h - 19 h

● Paul Bert
- Boutique de quartier
32 rue de Presles
Jeudi 16 h - 19 h

● Villette-Quatre-Chemins
- Boutique de quartier Villette
22 rue Henri Barbusse
Lundi 15 h 30 - 17 h
mercredi 16 h - 18 h
- Boutique de quartier Quatre-Chemins
134 avenue de la République
mercredi 9 h - 12 h

● Firmin Gémier-Sadi Carnot
- Boutique de quartier
111 rue André Karman
Mardi 18 h - 19 h 30

● Centre-ville-Victor Hugo
- Boutique de quartier
25 rue du Moutier
Vendredi 15 h - 17 h

● Landy-Plaine-Marcreux-Pressensé
- Boutique de quartier Centre roser
38 rue Gaëtan Lamy
Mercredi 16 h - 18 h

Dans toutes les initiatives municipales et associatives

Votre nom et votre adresse vont faire l'objet d'un traitement informatique. Vous pouvez consulter les données vous concernant, les corriger ou demander leur retrait en vous adressant au service population.

Pour pouvoir voter :

• Si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales à Aubervilliers

Électeurs de nationalité française et ressortissants de la communauté européenne, vous n'avez pas de démarche à effectuer pour participer à la consultation locale.
Vous devez simplement vous munir d'une pièce d'identité pour voter le 24 juin.

• Pour les habitants étrangers

Vous pouvez vous inscrire sur la liste complémentaire du 24 avril au 18 juin en mairie ou dans toutes les boutiques de quartier, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Cette inscription permettra de voter à la consultation du 24 juin en présentant votre pièce d'identité.

Vous pouvez également vous inscrire le jour de la consultation et voter dans n'importe quel bureau de vote.

• Pour les personnes de nationalité française et les ressortissants de la communauté européenne non-inscrits

Vous pouvez vous inscrire sur la liste complémentaire du 24 avril au 18 juin en mairie ou dans toutes les boutiques de quartier, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez également vous inscrire le jour de la consultation et voter dans n'importe quel bureau de vote.

Cette inscription permettra de voter à la consultation du 24 juin, et pourra être ajoutée automatiquement à la prochaine liste électorale si vous apportez la photocopie de vos justificatifs d'identité et de domicile.

Où voter ?

Le samedi 24 juin 2006 de 9 h à 17 h dans l'un des bureaux de vote suivants :

● **Robespierre-Cochennec-Péri**
- **Boutique de quartier**
120 rue Hélène Cochennec
- **Salle Jarry Dumas**
58 rue Alfred Jarry

● **Maladrerie-Emile Dubois**
- **Foyer Edouard Finck**
7 allée Henri Matisse

● **Vallès-La Frette**
- **Boutique de quartier**
34 rue Hémet

● **Paul Bert**
- **Maison de l'enfance Paul Bert**
109 rue des Cités

● **Villette-Quatre-Chemins**
- **Boutique de quartier Villette**
22 rue Henri Barbusse
- **Boutique de quartier Quatre-Chemins**
134 avenue de la République

● **Firmin Gémier-Sadi Carnot**
- **Boutique de quartier**
111 rue André Karman

● **Centre-ville-Victor Hugo**
- **Hôtel de Ville**
2 rue de la Commune de Paris

● **Landy-Plaine-Marcreux-Pressensé**
- **Boutique de quartier**
Centre roser
38 rue Gaëtan Lamy
- **Maison des pratiques de bien-être et de santé**
1 rue Claude Bernard